



Le Moulin de Ségrie 61100 **SEGRIE FONTAINE**

T 02 33 62 25 10 F 02 33 66 01 07 cater.bn@wanadoo.fr <http://cater.free.fr>

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ARASEMENT DU SEUIL DU MOULIN DE SEGRIE-FONTAINE

MAITRE D'OUVRAGE :

FEDERATION DEPARTEMENTALE DE L'ORNE POUR LA PECHE ET
LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE (61)



*fédération de l'Orne
pour la pêche et
la protection du milieu aquatique*

LETTRE DE CONSULTATION

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

- 1. Présentation 1**
- 2. Contenu de l'étude 3**
- 3. Modalités d'exécution et de suivi..... 5**

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE (DPGF)

ACTE D'ENGAGEMENT

Partie réservée au Maître d'Ouvrage

Maître d'Ouvrage :

- ▶ Fédération Départementale de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Adresse : 59 rue Julien – BP 91 – 61003 ALENCON CEDEX

Téléphone : 02 33 26 10 66 Fax : 02 33 27 71 53

e-mail : peche61@wanadoo.fr

Ordonnateur, Personne Responsable du Marché et Représentant du Maître d'Ouvrage :

- ▶ Monsieur Jean-Paul DORON, Président de la Fédération Départementale de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Objet du marché :

- ▶ Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'arasement du seuil du moulin de Ségrie-Fontaine (61)

Imputation budgétaire et modalités de financement :

- ▶ Budget de la Fédération Départementale de l'Orne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,

Avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (100% du montant TTC), soit un total subventionné s'élevant à 100 % du montant global TTC.

Engagement du candidat

Pour les entreprises individuelles

Je, soussigné (nom, prénoms) :

Adresse :

N° de téléphone :

N° d'identification S.I.R.E.T.(1) :

N° d'inscription au registre du commerce (1) (2) :

ou au répertoire des métiers :

Code d'activité économique principale APE (1) :

Pour les sociétés

Je, soussigné (nom, prénoms) :

Agissant au nom et pour le compte de :

Forme juridique (SA, SARL,...)

Au capital de :

Adresse du siège social :

N° de téléphone :

N° d'identification S.I.R.E.T.(1) :

N° d'inscription au registre du commerce (1) (2) :

ou au répertoire des métiers :

Code d'activité économique principale APE (1) :

(1) Pour les entreprises ou sociétés établies en France.

(2) Pour les entreprises étrangères, n° et date d'inscription au registre équivalent.

Engagement du candidat (suite)

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) :

1. **M'engage (Nous engageons)**, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans le CCTP et selon les modalités définies dans le présent acte d'engagement.
2. **Montants en EUROS**

| | |
|---|--|
| Montant hors TVA (en euros) | |
| Taux de la TVA | |
| Montant de la TVA (en euros) | |
| Montant TTC (en euros) | |
| Montant TTC (en euros) arrêté en lettres à : | |
| | |
| Montant d'une réunion supplémentaire (demandée(s) le cas échéant par le maître d'ouvrage et inscrite(s) sur la facture) : | |
| Montant HT (en euros) | |
| Montant TTC (en euros) | |

3. **Demande (Demandons)** que le Maître d'ouvrage règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du(des) compte(s) précisé(s) ci-après (qui doit être dans le cas d'entreprises groupées solidaires : soit un compte unique ouvert au nom du groupement, soit un compte séparé par cotraitant (joindre les RIB correspondants), soit le compte du mandataire (joindre RIB) à condition que tous les cotraitants aient manifesté de manière expresse leur accord pour le versement des sommes dues dans le cadre du marché sur le compte du mandataire).

Désignation du compte à créditer

- Titulaire du compte :
- Numéro :
- banque :
- centre de chèques postaux de :

- Trésor public :

Joindre un RIB ou RIP original.

4. **M'engage (nous engageons)** sur un délai d'exécution de à compter de la Date du début de l'engagement.

Le titulaire du marché est engagé contractuellement par cette date butoir. Le non respect de cette date butoir est susceptible d'entraîner des pénalités de retard à la charge du titulaire.

5. **Affirme (Affirmons)** - sous peine de résiliation de plein droit du marché, que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.143-3, L.143-5, L.620-3 du code du travail ou des règles d'effet équivalent dans le pays auquel ils sont rattachés.

6. **L'offre** ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'(nous) est notifiée dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de remise des propositions.

7. Signature du candidat prestataire

Fait en un seul original,

A _____, le _____

Le prestataire

Signature et cachet de l'entreprise

8. Acceptation du Maître d'ouvrage

La présente offre est acceptée pour :

- ▶ La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'arasement du seuil du moulin de Ségrie-Fontaine (61)

A _____, le _____

Monsieur Jean-Paul DORON,

Président de la Fédération
Départementale de l'Orne pour la
Pêche et la Protection du Milieu
Aquatique

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Table des matières

| | |
|--|----------------|
| 1. Présentation | 2 |
| 1.1. Contexte de l'étude..... | 2 |
| 1.2. Localisation de l'étude..... | 2 |
| 1.3. Objectifs de l'étude..... | 2 |
| 1.4. Données disponibles pour le prestataire..... | 3 |
| 1.5. Données devant être fournies par le prestataire | 3 ² |
| 2. Contenu de l'étude | 3 |
| 2.1. Objectifs | 3 |
| 2.2. Contenu de la prestation..... | 4 |
| 3. Modalités d'exécution et de suivi..... | 5 |
| 3.1. Comité de pilotage..... | 5 |
| 3.2. Durée de l'étude..... | 6 |
| 3.3. Déroulement de l'étude..... | 6 |
| 3.4. Documents à remettre..... | 7 |
| 3.5. Modalités de restitution des données | 8 |
| 3.6. Propriétés des études | 8 |
| 3.7. Délais d'exécution - Garanties | 8 |

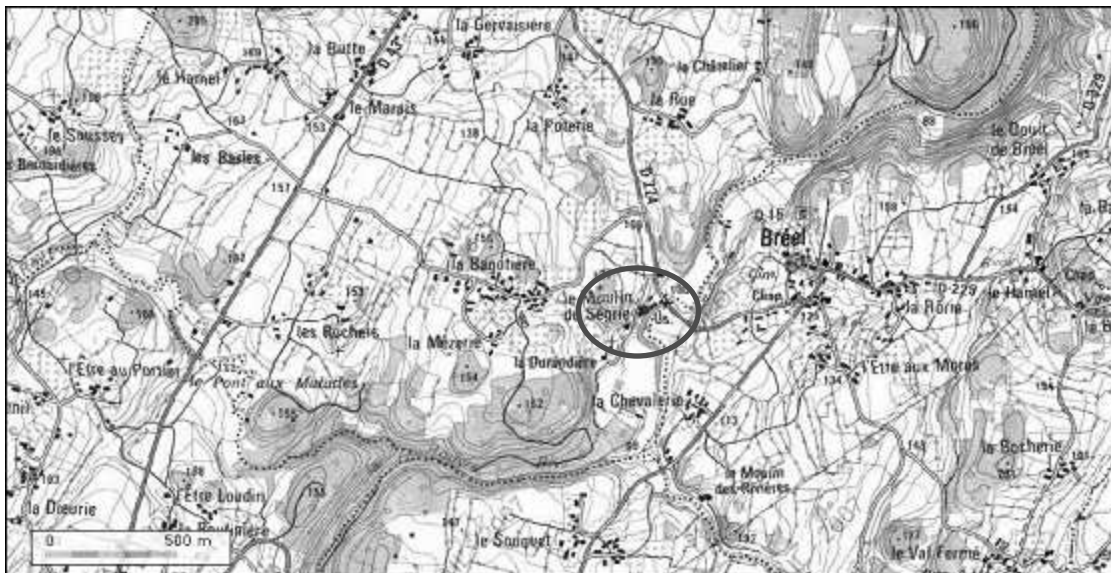
1. Présentation

1.1. Contexte de l'étude

Le site du Moulin de Ségrie, ancien site industriel, a été acheté en 1984 par la Fédération de Pêche de l'Orne et l'association de pêche la Flérienne. Par la suite, une passe-piège a été installée pour le contrôle des flux de migrateurs sur le cours de la Rouvre. Aujourd'hui, cette installation n'est plus exploitée. Les copropriétaires envisagent l'arasement du seuil de l'ouvrage partiteur afin de se mettre en conformité vis-à-vis des obligations réglementaires et afin d'améliorer les fonctionnalités naturelles du cours d'eau en amont de l'ouvrage.

1.2. Localisation de l'étude

Le moulin de Ségrie est situé en rive gauche de la Rouvre sur la commune de SEGRIE-FONTAINE (61).



1.3. Objectifs de l'étude

Cette étude doit permettre au Maître d'ouvrage de prendre ou de confirmer la décision de réaliser le projet, d'en arrêter définitivement le programme ainsi que certains choix d'équipements en fonction des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance, d'en fixer les phases de réalisation et de déterminer les moyens nécessaires, notamment financiers.

Cette étude comprend également l'établissement des dossiers à déposer, le cas échéant, en vue de l'obtention du permis de construire et autres autorisations administratives nécessaires et qui relèvent de la compétence de la Maîtrise d'œuvre, ainsi que l'assistance au Maître de l'ouvrage au cours de leur instruction.

Le contenu détaillé de l'étude est présenté dans le chapitre 2.

1.4. Données disponibles pour le prestataire

- ▶ Sans objet

1.5. Données devant être fournies par le prestataire

Le prestataire détaillera dans sa proposition technique l'ensemble des données nécessaires à la réalisation de l'étude en complément des données disponibles susvisées.

Le coût de ces données devra être inclus à la proposition financière.

2. Contenu de l'étude

Le prestataire réalisera une étude d'avant-projet détaillé en vue de l'arasement du seuil du moulin de Ségrie. Le contenu de la prestation est détaillé dans les paragraphes qui suivent.

2.1. Objectifs

L'étude d'avant-projet détaillée a pour objet de :

- ▶ Confirmer la faisabilité de la solution retenue compte tenu des études et des reconnaissances complémentaires et en particulier de celles du sous-sol éventuellement effectuées ;
- ▶ Préciser la solution retenue à l'aide de schéma de principe, déterminer ses principales caractéristiques, la répartition des ouvrages et leurs liaisons ;
- ▶ Proposer une implantation topographique des principaux ouvrages ;
- ▶ Vérifier la compatibilité de la solution retenue avec les contraintes d'accès et d'exécution sur les différents sites ;
- ▶ Evaluer les incidences du projet sur les milieux aquatiques et proposer des mesures correctives et/ou d'accompagnement si nécessaire ;
- ▶ Préciser les procédures d'instruction des dossiers réglementaires ;
- ▶ Apprécier le cas échéant, la volumétrie, l'aspect extérieur des ouvrages, et les aménagements paysagers ainsi que les ouvrages annexes à envisager (mesures correctives notamment) ;
- ▶ Proposer, le cas échéant, une décomposition en tranches de réalisation, signaler les aléas de réalisation normalement prévisibles, notamment en ce qui concerne le sous-sol et les réseaux souterrains, et préciser la durée de cette réalisation ;

- ▶ Permettre au Maître d'ouvrage de prendre ou de confirmer la décision de réaliser le projet, d'en arrêter définitivement le programme ainsi que certains choix d'équipements en fonction des coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance, d'en fixer les phases de réalisation et de déterminer les moyens nécessaires, notamment financiers ;
- ▶ Etablir l'estimation du coût prévisionnel des travaux, en distinguant les dépenses par partie d'ouvrage et nature de travaux et en indiquant l'incertitude qui y est attachée compte tenu des bases d'estimation utilisées.
- ▶ L'étude d'avant-projet détaillée comprend également l'établissement des dossiers à déposer, le cas échéant, en vue de l'obtention du permis de construire et autres autorisations administratives nécessaires et qui relèvent ainsi que l'assistance au Maître de l'ouvrage au cours de leur instruction.

2.2. Contenu de la prestation

Le prestataire réalisera une étude d'avant-projet détaillée répondant aux objectifs susvisés.

Des notes de calculs faisant appel aux méthodes les plus avancées devront être fournies ainsi que des plans suffisamment détaillés pour permettre :

- l'établissement d'un métré précis et une bonne estimation des coûts ;
- l'élaboration de plan d'exécution détaillé ;
- l'élaboration du plan de financement des travaux.

Le prestataire présentera de manière synthétique les résultats de l'étude en rappelant notamment :

- les caractéristiques, les enjeux et objectifs de gestion, et les contraintes du site ;
- le descriptif du projet ;
- les plans d'exécution détaillés et les plans de coupes des ouvrages où seront reportés les niveaux d'eau amont et aval pour les débits de référence ;
- les délais de réalisation, les coûts et le plan de financement des travaux ;
- le mode de gestion des ouvrages et les modalités d'entretien.

Pour l'évaluation des incidences du projet sur les milieux aquatiques le prestataire devra analyser l'ensemble des impacts positifs et négatifs relatifs à la mise en œuvre du projet à court terme ou à plus long terme et plus particulièrement :

- ▶ Identifier plus précisément les enjeux écologiques, hydrauliques, économiques, et sociologiques ; le prestataire veillera à analyser notamment l'ensemble des activités et des usages liés aux cours d'eau et aux zones humides annexes ;
- ▶ Rappeler le contexte réglementaire et institutionnel (SDAGE, SAGE, SDVP, PDPG, LEMA, zonages réglementaires, etc.) ;

- ▶ Analyser plus précisément les contraintes techniques, juridiques, économiques et sociales relative à la mise en œuvre du projet.

Dans le cadre du suivi des opérations, il est également demandé au prestataire décrire l'état hydromorphologique actuel du cours d'eau en utilisant le protocole CARHYCE¹. L'emprise de suivi correspondra à la longueur du remous en amont de l'ouvrage augmentée d'une longueur minimale de 50 fois la largeur du lit mineur en aval de l'ouvrage et en amont de la limite du remous.

Les résultats seront présentés de la manière suivante :

- Localisation du lit mineur du cours d'eau, des transects et des points de mesures sur un plan au 1/1000 avec comme fond de carte les parcelles cadastrales ;
- Cartographie des faciès d'écoulement et des faciès granulométriques au 1/1000 ;
- Représentation graphique du profil en long : ligne d'eau à l'étiage + 1 point en fond de lit (point le plus bas du lit sur un profil en travers), avec une densité des points relevés égale à un point par largeur de lit ;
- Représentation graphique des profils en travers (densité des profils relevés égale à 1 profil / 3 largeur de lit mineur).

En vue de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'exécution des travaux, le prestataire rédigera également une notice d'incidence et assistera le Maître d'ouvrage au cours de son instruction.

2.3. Données à restituer

Le prestataire devra restituer au minimum les données suivantes :

- ▶ Un rapport présentant les résultats de l'étude ;
- ▶ Les plans d'exécution des aménagements ;
- ▶ Une notice d'incidence.

Le prestataire devra également restituer l'ensemble des informations sous format SIG (système RGF93, projection Lambert93).

3. Modalités d'exécution et de suivi

3.1. Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est chargé du suivi et de la validation des résultats de l'étude.

¹ CARHYCE : CARactérisation de l'état Hydromorphologique des Cours d'Eau

Le Comité de pilotage est composé des représentants des organismes suivants :

Agence de l'Eau, CATER de Basse-Normandie, FDPPMA 61, AAPPMA La Flérienne, Services de l'Etat en charge de la Police des Eaux, CPIE des Collines Normandes

Les membres du Comité de pilotage sont chargés d'examiner les résultats de l'étude avant chaque réunion.

Les documents seront communiqués par prestataire sous format informatique au moins 15 jours avant la date de la réunion (envoi par courrier électronique).

La liste des coordonnées de chaque membre du Comité de pilotage sera communiquée au prestataire lors de la réunion de lancement.

3.2. Durée de l'étude

- ▶ L'étude se déroulera sur une durée maximale de 3 mois.

3.3. Déroulement de l'étude

Le prestataire devra participer à 2 réunions d'étape (durée : ½ journée) qui se tiendront au lancement de l'étude et à la fin de l'étude ;

Le prestataire sera chargé lors de la 2^{ème} réunion :

- ▶ De présenter des résultats de l'étude sur la base de diaporamas vidéo-projetés ;
- ▶ De communiquer au Maître d'ouvrage l'ensemble des documents mentionnés dans la rubrique « documents à remettre » au moins 15 jours avant la date de la réunion sous format papier et informatique ;

Le prestataire communiquera également au Maître d'ouvrage dans les mêmes délais la présentation vidéo sous format informatique ;

- ▶ De communiquer aux membres du Comité de pilotage l'ensemble des documents mentionnés dans la rubrique « documents à remettre » au moins 15 jours avant la date de la réunion sous format informatique (envoi par courrier électronique) ;
- ▶ De rédiger un compte-rendu de réunion et de l'envoyer aux membres du Comité de pilotage.

Le synoptique ci-dessous présente les différentes phases ponctuant le déroulement de l'étude :

| |
|--|
| REUNION DE LANCEMENT DE L'ETUDE - REUNION N°1 |
| Visite du site |
| Présentation de la méthodologie de travail envisagée et du calendrier de réalisation de l'étude |

| |
|---|
| REALISATION DE L'ETUDE |
| Réalisation de l'étude d'avant-projet détaillé |
| Envoi des documents aux membres du Comité de pilotage |
| Présentation des résultats de l'étude en Comité de pilotage – REUNION N°2 |
| PHASE DE VALIDATION (*) |
| FIN DE L'ETUDE : RESTITUTION DE L'ENSEMBLE DES RAPPORTS ET DOCUMENTS DEFINITIFS AU MAITRE D'OUVRAGE (*) |

(*) La phase de validation comprend par ordre chronologique les étapes suivantes :

1. Validation des résultats de l'étude par le Comité de pilotage ;
2. Approbation de la décision du Comité de pilotage par le Maître d'ouvrage ;
3. Lancement de la phase d'étude suivante par le Maître d'ouvrage.

3.4. Documents à remettre

3.4.1. Documents intermédiaires

Les documents intermédiaires de présentation listés dans le contenu de l'étude (chapitre 2) seront produits en 2 exemplaires en noir et blanc et devront porter clairement la mention «*version provisoire N° ... en date du ...*».

Les rapports intermédiaires pourront ne pas adopter l'aspect définitif du document final, ils pourront contenir des notes, minutes, croquis et maquettes.

3.4.2. Documents définitifs

A la fin de l'étude, après validation finale des résultats par le Comité de pilotage et approbation des décisions par le Maître d'ouvrage, le prestataire fournira la version définitive de l'ensemble des rapports et des documents demandés.

La forme des rapports ou documents définitif pourront être proposée au moment de la réponse à la consultation. Cette forme pourra subir quelques changements selon les nécessités avérées de meilleure compréhension ou d'accentuation des détails descriptifs. Le rapport final fera l'objet d'une édition soignée définie.

Pour les pages de couverture des rapports et des documents, il est demandé de faire figurer :

- ▶ Les logos du Maître d'ouvrage, de la CATER de Basse-Normandie, des organismes ayant participé financièrement au projet et du bureau d'études ;
- ▶ Le titre principal : « *Nom de l'étude* » ;

- ▶ La nature du document : mémoire, rapport, annexes, dossier réglementaire, ou autres.

3.5. Modalités de restitution des données

Les résultats de l'étude se présenteront sous forme de rapports et de documents cartographiques.

L'ensemble des documents (atlas cartographiques, notes de calcul, rapports intermédiaires et rapport final) sera rendu sous format papier d'une part et informatique d'autre part.

Les fichiers informatiques seront compatibles avec les logiciels du Maître d'Ouvrage et accompagnés d'une version au format Acrobat Reader (.pdf).

Le prestataire enverra les notes provisoires et rapports définitifs au minimum 15 jours avant la date des réunions.

Les formats de restitution seront les suivants :

- ▶ documents « texte » et tableaux aux formats traditionnels de bureautique : WORD, EXCEL, ACCESS ;
- ▶ données SIG sous forme de couches géo-référencées au format Shapefile (ArcView) ou MapInfo, en projection Lambert 93.

La cartographie sera rendue sous format informatique et au format papier à une échelle adaptée et comprendra au minimum les cartes demandées.

Remarque :

L'ensemble des documents produits (rapports texte, annexes, cartographies...) sera également restitué au format .PDF pour permettre leur diffusion rapide auprès des partenaires et acteurs locaux concernés.

Un catalogue des métadonnées décrivant les données SIG sera fourni, en indiquant pour chacune d'elles, au minimum un descriptif sommaire, sa source ou son origine, et sa date de création ou de mise à jour.

3.6. Propriétés des études

Les études réalisées appartiendront au Maître d'ouvrage dès leur remise officielle. Le bureau d'études ne pourra en aucun cas se prévaloir de celles-ci pour solliciter la Maîtrise d'œuvre des travaux consécutifs.

3.7. Délais d'exécution - Garanties

Le délai maximal d'exécution de l'étude est fixé à deux mois (2 mois), décomposé en différentes phases comme précisé dans le chapitre 2.

Le délai commencera à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant le commencement de l'étude et pour la durée précisée dans le cahier des charges

Si le titulaire rencontrait des difficultés propres à la réalisation des travaux en commande, il serait tenu d'en faire part dans les plus brefs délais au Maître d'ouvrage, ainsi qu'à la CATER de Basse-Normandie. Seul le maître d'ouvrage jugera de la valeur de la motivation apportée par le titulaire.

Seule la personne responsable du marché sera habilitée à proroger ou interrompre les délais de réalisation de l'étude.

Le délai d'exécution pourra être prolongé par ordre de service.

A compter de la réception du document final, l'étude comporte une garantie d'un an sur l'exactitude des données fournies.

En cas d'erreurs détectées à l'examen de l'étude, le Maître d'ouvrage peut ordonner, durant la durée de la garantie et sans plus de frais, la correction et la production des mémoires corrigés qui s'impose au prestataire.

A _____, le _____

Cachet et signature du
prestataire :

Mention manuscrite OBLIGATOIRE

" Lu et approuvé "

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL FORFAITAIRE

| ETAPES | MONTANT TOTAL (Euros HT) | MONTANT TOTAL (Euros TTC) |
|---|-----------------------------|------------------------------|
| Phase préparatoire | | |
| Acquisition de données | | |
| SOUS-TOTAL | | |
| Réalisation de l'étude d'avant-projet détaillé | | |
| SOUS-TOTAL | | |
| Coûts des réunions | | |
| SOUS-TOTAL | | |
| SYNTHESE : | | |
| MONTANT TOTAL DE LA PRESTATION | | |
| MONTANT TOTAL (il doit être identique à celui inscrit à l'acte d'engagement) : | | |
| Montant total en € HT : | | |
| Montant total en € TTC : | | |

A _____, le _____

Cachet et signature du
prestataire :

Mention manuscrite OBLIGATOIRE

“ Lu et approuvé ”